



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	7 novembre 2024
Date d'affichage de la convocation	7 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	13

Étaient présents :

Hubert LORAND	André MASSARD	Vincent CRESPEL
Joseph VERGER	Alain MASSARD	Christine BOUGAULT
Lydie MÉAL	Christophe GOBIN	Karine LEMOINE
Ingrid PICAUT	Chrystèle BARBIER	Laëtitia CHIFFAIN
Aurélien BUREL		

Étaient excusés : Carine PEILA-BINET (procuration à André MASSARD) Dominique ROLLAND

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Conseil municipal du 26 septembre 2024

FINANCES LOCALES

3. Budget Assainissement – Décision modificative n°1
4. Mandat spécial pour participer au Congrès des Maires 2024

URBANISME

5. Déclarations d'Intention d'Aliéner

DÉCISIONS – INFORMATIONS

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Christine BOUGAULT, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de séance du 26 septembre 2024 au vote. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES LOCALES

2024-037 – BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des ajustements de crédits sont nécessaires sur le budget assainissement. Il propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Budget Assainissement : Décision modificative n°1					
Ajustement de crédits					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
042 - 681-Dotation sur amortissement des immobilisations	28 882.00 €	28 881.25 €	0.75 €	84 113.00 €	84 113.75 €
Recettes	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
70611 - Redevance assainissement	60 000.00 €	41 444.68 €	18 555.32 €	84 113.00 €	102 668.32 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
2315-20 - Réseaux	86 022.05 €	17 199.74 €	68 822.31 €	84 113.00 €	152 935.31 €
Recettes	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
040 - 28158 - Amortissements sur installations	28 845.00 €	28 844.96 €	0.04 €	84 113.00 €	84 113.04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative ci-dessus.

FINANCES LOCALES

2024-038 – MANDAT SPÉCIAL POUR PARTICIPER AU CONGRES DES MAIRES 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 106^{ème} Congrès des Maires de France aura lieu à PARIS du 19 au 21 novembre 2024.

Conformément à l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Maire, d'Adjoint et Conseillers Municipaux donnent droit aux remboursements des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Au vu de l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 3,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** un mandat spécial à Monsieur Hubert LORAND, Maire, Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire et Monsieur Julien BELLONG, responsable du service technique, pour se rendre au 106^{ème} Congrès des Maires du 19 au 21 novembre 2024 ;
- **PRÉCISE** que les frais d'inscription, de déplacements, d'hébergement, et l'ensemble des frais annexes seront remboursés sur la base des frais réels.

URBANISME

2024-039 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLE AB19

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB19 d'une surface totale de 400 m², située 8 rue de Saint-Brieuc et appartenant Claude ANDREY.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A, concernant ladite parcelle cadastrale, inscrite dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant trois délibérations (n°2024-037 à 2024-039), la séance est levée à 22h00.